

Motion d'ajournement

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, je respecte et saisis parfaitement l'importance des arguments que la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) a fait valoir. A titre d'ancien journaliste, je reprends à mon compte son argument selon lequel la définition de l'exploitation sexuelle à outrance est beaucoup trop ambiguë. Elle se prête à toutes sortes d'interprétations juridiques, ainsi que nous avons pu le constater.

Puisqu'il est l'heure où les jeunes comme mon fils de 16 ans rentrent de l'école, je demande humblement que nous nous abstenions de toute référence explicite comme celles que la députée de Mount Royal et le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) ont utilisées, jusqu'au moment de l'étude en comité. Nous serons mieux en mesure alors d'aplanir certaines difficultés très réelles, notamment la définition de l'exploitation sexuelle à outrance.

La députée est-elle d'accord avec la Chambre pour renvoyer dès maintenant cette affaire au comité où l'on pourra la débattre plus librement, à l'abri des oreilles indiscrettes? J'inviterais en toute déférence les députés à renvoyer dès maintenant le projet de loi au comité et à le laisser en étudier les détails les plus corsés.

● (1550)

Mme Finestone: Madame la Présidente, je reconnais les inquiétudes de mon honorable collègue au sujet des aspects nébuleux du projet de loi, et je respecte également son embarras devant certains des termes qui y sont employés, mais je lui ferais remarquer qu'en tant que mère et grand-mère—pour la troisième fois, soit dit en passant—j'ai toujours appelé les parties du corps par leur nom. Je n'ai jamais utilisé de vocabulaire puéril et insignifiant. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à employer des mots naturels et normaux. La sexualité humaine est un bel aspect de la vie. Sans elle, nous ne serions pas ici et n'aurions pas de postérité. Il n'est pas aberrant ni difficile de discuter avec ses enfants. J'espère bien que les livres qui seront disponibles dans les bibliothèques et dans les écoles du pays, et les films qui leur seront projetés, seront d'une qualité telle que nos enfants pourront se protéger eux-mêmes et décider intelligemment de la conduite à adopter. J'espère qu'on y réfléchira soigneusement et clairement au comité législatif.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la

Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'immigration—Le rapport du comité sénatorial sur le terrorisme; l'honorable députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald)—La santé—Les pluies acides—La nocivité pour la santé / On demande des normes plus strictes sur les émissions polluantes; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—Les affaires extérieures—Les victimes d'expériences de lavage de cerveau financées par la CIA / On demande une aide financière pour permettre aux victimes d'obtenir justice.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-54, tendant à modifier le Code criminel et d'autres lois en conséquence soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Robinson (page 11291).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je participe à ce débat parce que je crains que le projet de loi C-54 ne soit qu'une copie du projet de loi C-114 que le gouvernement a présenté il y a un an ou plus et qui a été jugé si gravement déficient qu'il a dû être rapidement retiré. Il a dû être rapidement retiré parce que les Canadiens en général n'acceptaient pas qu'on leur impose les opinions des étroits d'esprit qui se prétendent la majorité morale en matière de pornographie.

Comme notre critique de la justice l'a déjà dit, mon parti a étudié la question sérieusement en congrès. Nous avons consacré beaucoup de temps à cette question et nous avons conclu à la nécessité de changer la loi canadienne. Nous avons dit plus précisément que la loi devrait être modifiée pour définir comme pornographique toute oeuvre qui accepte la violence, la contrainte et la dégradation dans la représentation d'êtres humains et que la loi devrait interdire la production et la distribution de telles oeuvres, qu'il s'agisse de films, de vidéos, d'imprimés ou autres. Nous avons dit aussi que la définition de la pornographie devrait inclure toute oeuvre qui représente ou qui encourage l'exploitation sexuelle des enfants. Nous avons réclamé des peines sévères pour les délinquants. En réponse au député de Niagara Falls (M. Nicholson), je dois donc dire que les néo-démocrates ont été très précis, c'est le moins qu'on puisse dire.